



# VERSAILLES

DIRECTION DES DÉPLACEMENTS  
ET DES AMÉNAGEMENTS URBAINS

CD / CLB

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A 2026/439

Stationnement Place Gambetta – Côté des numéros impairs – Parking public – Côté aile Nord du Château - Abrogation de l'arrêté n° A2025/1953 du 25 octobre 2025

### **LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° D 2020.05.18 du 27 mai 2020 du Conseil municipal concernant les délégations de compétences du Conseil municipal au Maire prévues à l'article L 2122-22 du code susvisé,

Vu l'arrêté n° A 2023/234 du 3 février 2023 donnant « délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles – mandature 2020-2026 »,

Vu le code de la route,

Vu le règlement général de la circulation sur la voie publique à Versailles,

Vu l'arrêté n° A2025/1953 du 23 octobre 2025 portant « Interdiction temporaire de stationnement Place Gambetta – Côté des numéros impairs – Parking public – côté aile Nord du Château »,

Considérant que l'interdiction de stationnement et l'aménagement du stationnement de tous véhicules aux abords directs de l'aile Nord du Château formulée par les services de sécurité de la police nationale sont désormais sans objet et qu'il convient, en conséquence d'abroger l'arrêté n° A2025/1953 du 25 octobre 2025,

### **ARRÊTE**

Article 1: L'arrêté n° A2025/1953 du 25 octobre 2025 portant « interdiction temporaire de stationnement Place Gambetta – Côté des numéros impairs – Parking Public – côté aile nord du Château » est abrogé.

Article 2: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3: M. le Directeur Général des services de la Ville et M. le commissaire général, chef de la circonscription d'agglomération de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le 17 mars 2026